

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

### Bilan de la législature 2021-2026

---

Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames, Messieurs,

Au sortir de la crise du Coronavirus, la législature 2021–2026 a été marquée par une activité soutenue de la Municipalité et par la réalisation de nombreux projets structurants pour la commune. Elle s'est attachée à concrétiser les priorités définies au début du mandat dans son plan de législature tout en répondant aux enjeux nouveaux apparus en cours de législature. Des démarches participatives et des ateliers ont été mis en place, permettant ainsi d'associer davantage les habitantes et habitants aux réflexions et aux projets communaux. Plusieurs dossiers d'importance ont nécessité un travail de longue haleine.

La question de l'affectation de la parcelle 489 a mobilisé d'importantes ressources durant plusieurs années. A la suite de la décision du Tribunal fédéral qui a permis de légaliser la parcelle, la Municipalité a engagé des réflexions sur le programme de concours d'architecture en vue de la construction d'un EMS (établissement médico-social) et d'un bâtiment communal comprenant notamment une crèche-garderie, ainsi qu'une extension de l'UAPE actuelle, dont le nombre de places a été réduit d'environ 20 % par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE). Avec l'entrée en vigueur de cette décision prévue pour août 2026, la Municipalité a trouvé une solution transitoire pour la prise en charge d'une vingtaine d'élèves dans la buvette de la Grande salle de Châtonneyre.

Cette législature a également été marquée par une réorganisation profonde du dispositif régional de l'accueil de jour des enfants, bouleversé par le retrait de Vevey du réseau REVE en 2021, ainsi que par la cessation des activités de la garderie privée Clairval, située à Corseaux. Les communes du Cercle ont collaboré à la consolidation de l'ASICC, à laquelle la gestion de l'accueil de jour a été déléguée. Il convient de rappeler qu'au cours des cinq dernières années, l'ASICC a créé son réseau d'accueil de jour, a repris la crèche des Écureuils aux Monts-de-Corsier et a commencé à exploiter les deux crèches établies à Corsier-sur-Vevey et au Mont-Pèlerin, réduisant ainsi considérablement la liste d'attente des quatre communes. Par ailleurs, la Municipalité a pérennisé le soutien au jardin d'enfants de la Farandole, qui bénéficie désormais d'un subventionnement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Concernant les finances communales, la planification financière annuelle initiée en 2019 et a été maintenue par BDO sur l'entier de la législature. Les conclusions de la dernière analyse prospective sont positives par une bonne situation financière de la commune avec de bons résultats, un endettement supportable, la possibilité de faire face à nos besoins d'investissements et une bonne capacité

contributive de nos assujettis. Les emprunts ont diminué entre 2023 et 2024 de CHF 2 mios. Un travail conséquent de préparation a été fait dès 2023 pour le passage sur le nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2025.

En matière d'aménagement du territoire, la finalisation du Plan d'affectation communal (PACom), qui intègre et règle notamment la question de la zone dite Corseaux Parc, représente une étape majeure pour le développement de la commune au cours des quinze prochaines années. Ce travail s'inscrit dans un contexte plus large de collaboration régionale, notamment au sein de l'agglomération Rivelac, afin de coordonner les politiques de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement. Le Plan directeur intercommunal (PDI) et le Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5) ont été déposés en tant qu'outils pour une planification directrice régionale.

Parallèlement, la commune a poursuivi l'entretien et l'amélioration de ses infrastructures. Souvent encouragée par les services industriels, elle a procédé à la réfection de nombreux tronçons de routes communales. Le remplacement d'un grand nombre d'éclairages publics par des LED a permis de diminuer la consommation électrique tout en répondant au problème d'indisponibilité des pièces de rechange. La Municipalité a également créé une zone de circulation à 30 km/h au chemin de la Paix et une seconde zone au centre du village, avec une circulation unidirectionnelle devant l'école, amenant ainsi une meilleure sécurité pour les écoliers. Un dispositif visant à éviter l'engorgement du village lors des week-ends de ski a également été installé.

Concernant les transports publics, le tracé de la ligne de bus 211 et les cadences ont été considérablement améliorés, et les arrêts de bus ont été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

S'agissant du patrimoine administratif, l'appartement de fonction du concierge des bâtiments scolaires a été transformé en salle pour le groupe ressource et le collège 1900, dans lequel elle se trouve, a été mis aux normes de sécurité actuelles. Un audit de sécurité des bâtiments scolaires a conduit notamment à la mise aux normes de toutes les barrières entourant les collèges.

Des mesures concrètes ont également été développées dans les domaines de l'énergie, du climat et de la biodiversité. Le plan énergie climat (PECC) et le plan énergétique territorial (PET) ont été validés par le canton et sont entrés dans leur phase de réalisation. Une semaine de la durabilité a été organisée en collaboration avec la commune de Corsier-sur-Vevey, proposant des ateliers et des conférences. Le maintien et l'amélioration de la biodiversité font l'objet d'un travail continu de la voirie, qui limite au maximum l'emploi de produits phytosanitaires toxiques et qui lutte contre les espèces invasives et les chenilles processionnaires. La lutte contre le frelon asiatique et le moustique tigre bénéficient d'un dispositif régional.

Des espèces mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques sont progressivement plantées sur le territoire communal et des installations d'arrosage adaptées (fosses de Stockholm) sont également installées lorsque cela est possible.

En matière de gestion des déchets, le système de collecte porte-à-porte a été maintenu, malgré son coût plus élevé, et la collecte du papier se fait désormais sur une base hebdomadaire. Le nouveau dispositif GastroVert permet de se débarrasser à tout moment de ses bio-déchets mais doit encore être adopté plus largement par la population.

A la suite de l'adoption d'un préavis pour le renouvellement des véhicules de voirie s'étendant jusqu'en 2028, les premiers véhicules concernés ont été acquis. Le secteur voirie s'électrifie peu à peu : un petit véhicule électrique pour les déplacements ne nécessitant pas de gros matériel, un vélo cargo pour les petits déplacements rapides et des outils (tondeuses, souffleuses à feuilles, etc.).

Les membres de la Municipalité se sont également beaucoup impliqués dans les instances intercommunales (FCR, Bureau de l'Agglo, Présidence de la FAS – Théâtre du Reflet, contrôles TAS pour Gederiviera, SIGE, ASICC, ASR, LPM et CIL).

La Municipalité a renforcé son engagement en faveur de la vie locale. Elle a œuvré à la création de la Petite Épicerie en transformant les locaux autrefois occupés par la Poste. Elle a clarifié et amélioré les modalités de soutien aux sociétés locales et aux activités associatives, qui constituent un élément essentiel du dynamisme communal. Elle s'est également impliquée dans le renouvellement du comité de la société de développement.

Enfin, cette législature a été marquée par le renforcement de l'organisation interne de l'administration communale, l'introduction d'un nouveau règlement du personnel, ainsi que l'amélioration progressive des conditions de travail des collaborateurs par des réaffectations de locaux, la promotion de la formation continue et l'introduction de nouveaux outils visant à améliorer l'efficacité, notamment dans le domaine de la réservation des salles communales (Gélore), la gestion des ressources humaines (Tipee) ou encore la signature électronique des factures (Abacus). De plus, la Municipalité a engagé un adjoint à la voirie. Par ailleurs, le secteur des bâtiments a été réorganisé, notamment grâce à l'engagement d'un intendant des bâtiments.

Le tableau ci-joint présente de manière synthétique l'état d'avancement des objectifs fixés dans le plan de législature et les actions menées durant cette période.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
le syndic le secrétaire



Christian Minacci Corinne Pilloud

Adopté en Municipalité le 30 mars 2026

Délégué-municipal : M. Christian Minacci, Syndic

Annexe : - Tableau synoptique de l'action de la Municipalité législature 2021-2026

# Tableau synoptique de l'action de la Municipalité législature 2021-2026

pas débuté  
phases d'étude  
phase de réalisation  
réalisé

Mesure concrète

## ETRE A L'ECOUTE DES BESOINS DE LA POPULATION

Organiser des rencontres informelles par thème ou par quartier selon les besoins

Mettre à disposition le terrain de Châtonneyre pour l'installation d'un espace intergénérationnel

Améliorer l'offre en places d'accueil pour la petite enfance par la construction d'une garderie attenante à l'EMS

Améliorer l'offre en places d'accueil pour les écoliers (UAPE)

Assurer des prestations adaptées aux différentes classes d'âge (sociétés locales, club 55+, Egzeko...)

Soutenir les sociétés locales dans l'organisation de leurs manifestations

Compléter les possibilités d'inhumation au cimetière de Corseaux (jardin souvenir, plaquettes...)

## RELATIONS AVEC LE CONSEIL COMMUNAL

### Dialoguer de manière informelle avec le Conseil communal

Présenter des thèmes de réflexions et projets (finances, Agglo, PGA, etc.) aux Conseillers au cours de séances factuelles informelles

Mettre à disposition des communications au Conseil communal par écrit (si pertinent et non urgent - soit dépôt au greffe environ 10 jours avant)

## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Veiller à la bonne santé des finances communales

Définir la capacité moyenne d'amortissement et le programme d'investissement (gestion financière sur la durée)

### Assurer une gestion des ressources humaines respectueuse des compétences des collaborateurs, favorisant leur développement professionnel

Assurer une suppléance des postes, fixer les processus de travail au greffe et à la bourse

Favoriser l'apprentissage au sein de la commune

### Assurer la cyber sécurité

Obtenir la certification Cybersafe, informer les utilisateurs et procéder à des vérifications régulières

### Réviser certains règlements et adapter éventuellement certains émoluments ou directives

Règlement sur les émoluments de la police des constructions

Directive municipale régissant l'octroi de subventions et de soutiens aux sociétés locales

Statut du personnel

### Améliorer le service à la population

Evaluer les acquis et des développements possibles de la cyberadministration

Etudier l'amélioration de la collecte des déchets ménagers à moyen et long terme (Ecopoints, introduction GastroVert, déchèterie pérenne)

## URBANISME ET TERRITOIRE COMMUNAL

### Planifier l'aménagement du territoire en tenant compte du droit supérieur

Etablir le PACom et son règlement d'application

Affecter la zone dite de "Corseaux Parc"

Participer à l'élaboration du plan directeur intercommunal (PDI) (au sein de l'Agglo RiveLac)

Favoriser les implantations de haut débit fixe dans les maisons

⇨ ⇨ ⇨ ⇨

⇨

⇨ ⇨

⇨

⇨ ⇨

⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨

⇨ ⇨

⇨ ⇨

⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨ ⇨

⇨ ⇨

Démarche participative sur l'aménagement de la Rue du Village  
DDP en faveur de Résidence du Léman présenté et validé par le Conseil communal  
Projet en cours d'élaboration maintenant que les recours aux tribunaux sont terminés. Parallèlement, de nouvelles places ont ouvert cette législature à Corsier et à Chardonne. Le fonctionnement et l'attribution des places fonctionnent en réseau à 4 communes.  
Cette augmentation sera effective dès la rentrée d'août 2026 par l'ouverture d'un restaurant scolaire dans le hall de la salle de Châtonneyre.  
Parallèlement, l'UAPE est ouverte depuis deux ans pendant plusieurs périodes des vacances scolaires et cette possibilité s'affine année après année

Aide à la manutention, aux travaux administratifs et à la gestion et à l'évacuation des déchets après les manifestations.  
Préavis en cours de rédaction, sera présenté au Conseil communal cette année.

Plusieurs thèmes ont été abordés durant la législature en cours ou en présence  
Ceci est fait régulièrement

la planification financière pluri-annuelle avec le soutien de la fiduciaire BDO donne entière satisfaction.

Suppléance des postes réalisée, le dernier exemple étant la voirie

Certification obtenue mais non renouvelée en 2024-2025. Participation au programme Cybersécurité de l'Etat de Vaud.

Voté par le Conseil communal en 2025  
La répartition est plus juste et est en fonction des activités, du nombre de membres, de l'engagement pour la jeunesse, etc. La Municipalité rencontre les sociétés locales au mois de mars de chaque année pour écouter leurs besoins et parler de thèmes communs  
Il a été adopté par le Conseil communal en 2025 et entre en fonction le 1er mars 2026

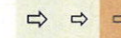
En constante amélioration, tout en étant attentifs aux mesures de sécurité.  
Le nouveau site internet de la commune permettra d'autres prestations, que ce soit pour la mise à disposition des documents pour le Conseil communal ou la réservation de locaux améliorée.  
GastroVert est installé et en fonction. La collecte du papier a passé d'un rythme mensuel à hebdomadaire. La déchèterie intercommunale, sous gestion par Corsier-sur-Vevey, a été améliorée et la tolérance assouplie.

Le Conseil a adopté le 2 mars 2026 le nouveau PACom qui n'a pas pour objectif de densifier à outrance mais le maintien de potentiel constructible raisonnable.  
Ce secteur a été impliqué dans le PACom adopté par le Conseil le 2 mars 2026.

La fibre optique a été généralisée dans la commune

## TRANSPORTS ET MOBILITE

Repenser la mobilité de façon multimodale dans le cadre du plan d'agglomération (transports publics plus efficaces, dessertes améliorées et mobilité douce)



La cadence des VMCV a été grandement améliorée avec l'horaire 2026 en passant à la fréquence du quart d'heure aux heures de pointe, et le tracé amélioré afin de desservir Vevey Est, La Tour-de-Peilz et Blonay en ligne directe depuis Corseaux.

## ROUTES ET INFRASTRUCTURES

Poursuivre les travaux selon le schéma directeur de circulation



Le réseau est régulièrement entretenu, souvent en parallèle des besoins en travaux des services industriels. La sécurité des piétons est au cœur des préoccupations de la Municipalité. Le dernier exemple est la création d'une zone 30 km/h au centre du village et la pérennisation du sens unique devant les écoles.

Assurer la sécurisation de certains secteurs piétonniers (Félix-Cornu, Marguery, Maraîche)



## PATRIMOINE COMMUNAL

### Entretien et mettre en valeur le patrimoine communal

Monitorer les bâtiments communaux (cartographie des bâtiments quant à leurs rendements, frais, consommations énergétiques, etc.)



Etude de système de monitoring en cours pour les bâtiments communaux.

Construire une garderie attenante à l'EMS

Rénover le passage supérieur CFF (PS) de la Crottaz



Réalisé en 2024

Cette collaboration donne entière satisfaction et permet des achats complémentaires et une collaboration entre les équipes pour les gros travaux.

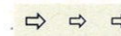
Maintenir la collaboration avec Corsier dans le secteur voirie et développer la mise en commun des ressources



## DURABILITE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

### Pour chaque projet, chaque action, avoir la durabilité à l'esprit et en action : démarche transversale. Point présent dans chaque préavis

Sensibiliser la population à des actions d'économie d'énergie (isolation des toitures, fiche cantonale, etc...)



Séance d'information aux citoyens lors de la semaine de la durabilité.

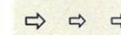
Favoriser la biodiversité sur le domaine public et privé communal



Ouverture de la Petite Épicerie qui connaît un joli succès.

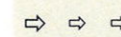
Favoriser le commerce de proximité et les circuits courts

Réaliser un plan énergétique territorial (PET)



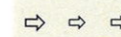
Plan réalisé et validé par le Canton début 2026.

Réaliser un plan climat (PECC)



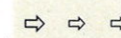
La mise en œuvre des mesures du PECC se fera tout au long des prochaines années.

Obtenir le label Commune Ouverte (biodiversité, espaces verts durables)



Label obtenu en 2025, avec la présentation à d'autres communes en 2026.

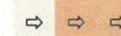
Eradiquer les espèces invasives et informer la population sur les actions à entreprendre



Cela a été fait durant la semaine de la durabilité en 2025. Des informations aux citoyennes et citoyens sur les subventions possibles et les actions à mener sont diffusées régulièrement (site internet et Corsal'Info).

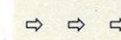
## REGION ET RELATIONS (COLLABORATIONS) INTERCOMMUNALES

Renforcer l'intercommunalité



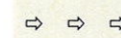
Cette volonté bute parfois sur les politiques des autres communes (déchets, plan climat, appel d'offres communs, etc...).

Participer activement au sein des différents groupes de travail d'Agglo RiveLac



Le délégué de la commune au bureau du comité de pilotage d'Agglo Rivelac y représente les 4 communes du cercle

Être attentifs à la position de Corseaux dans le Cercle et face au district (présence dans certains organismes et instances)



Le délégué de la commune au comité de direction du SIGE y représente les 4 communes du cercle. Au niveau culturel, Corseaux siège dans de nombreux conseils de fondation.

Être impliqués dans les organismes intercommunaux, notamment culturels, économiques, sportifs, de gestion des déchets



Grande implication dans la gestion régionale des déchets (Gederiviera, TAS), présidence de la Fondation Arts et Spectacles, nombreux conseils de Fondations culturels...

**Ce document est passé en revue par la Municipalité au début de chaque semestre**

*mise à jour avril 2026*